



Le CESEM planche sur les développements de l'agriculture et des logements qui se partagent 374 km²



Le cortège de la reconstruction des « logements de demain » a sillonné Mayotte

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2673 - Édition du 21 Juin 2023



La circulation alternée comme si vous y étiez!

**Ensemble,
agissons pour notre île.**



vos partenaires pour une gestion responsable des déchets

Chez STAR Mayotte, notre raison d'être est de protéger l'environnement et d'améliorer la qualité de vie.

Nous croyons que l'économie circulaire est un levier important pour y parvenir. Depuis 2003, nous offrons des solutions pour une gestion responsable et durable des déchets sur l'île de Mayotte, en privilégiant le tri, la valorisation et le traitement des déchets, et en travaillant en partenariat avec des éco-organismes locaux pour valoriser les déchets.

Nous sommes fiers de contribuer au maintien de la propreté de Mayotte.

SOCIÉTÉ : Seconde matinée bilan circulation alternée

Réveil aux aurores comme la majorité des résidents vivant en dehors de la zone du Grand-Mamoudzou. Ce mardi 20 juin marque la deuxième journée de la mise en route de l'arrêté municipal du chef lieu économique de notre île qui fait tant polémique. Nous avons voulu nous imprégner de l'ambiance matinale en différents points de circulation, navettes Cadema grandement incluses.

C'est depuis le village d'Hajangoua, en zone sud, que le premier bus de la Cadema de 4h30 entame les festivités. Il fait encore nuit mais les usagers se veulent en nombre. Sans surprise, ce sont bien entendu ces premiers créneaux horaires qui sont pris d'assaut jusqu'aux alentours de 6h30. Et bien que le phénomène de nouveauté, allié à divers autres facteurs, se voulait discutabile en la première journée, qu'on l'accepte ou non, en toute et saine objectivité, ça fonctionne. N'en déplaise aux éternels insatisfaits râleurs et spécialistes de la critique 2.0 derrière leur écran, eh bien ça roule ! Ça roule plutôt bien même et la réactivité des services de mobilité de la Cadema y est pour beaucoup, c'est indéniable. J'en prends pour exemple cet incident matinal qui nous a été rapporté au niveau de l'arrêt de Tsararano — vers les 4h45 — où, déjà excédés de voir cette première navette quasi pleine, du point de départ précédent, les usagers ont tout bonnement décidé de bloquer la route afin de faire valoir leur mécontentement. L'information ayant été très vite relayée aux hautes et compétentes instances escomptées, un bus supplémentaire de renfort est venu se greffer à la rotation. Cette flexibilité est un engagement pris par les équipes de la Cadema, [comme nous l'avait confirmé Fabien Trifol, lors d'un précédent entretien](#). Et l'on peut confirmer que la parole est tenue.

Un dispositif complet

Dès l'arrivée en zone de stationnement,



Nanguy A. chauffeur : "Les gens doivent pouvoir se coordonner pour ne pas arriver en masse. Il y a des navettes toutes les 15 minutes, pas la peine de stresser"

nous sommes accueillis par les services de sécurité qui gèrent le positionnement cohérent et stratégique des véhicules. Ils sont au minimum 2, soutenus par des agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Et bien qu'il fasse terriblement sombre en ces prémices matinières, soyons honnêtes, leur présence est rassurante ; sachant d'autant plus leur communication continue avec leur respectifs PC. Du côté de la logistique Cadema, ce sont des agents médiateur et information du groupe Transdev qui assurent la distribution des tickets, la fluidité du trafic humain dans les navettes mais également la part consignes

et civilités pour un agréable voyage à bord. En somme, on ré-apprend aux gens à respecter son prochain, à mettre son portable en mode silencieux et à porter des écouteurs si l'on souhaite regarder des vidéos. Un vrai travail de pro qui n'altère en rien les gentillesse et disponibilité de ces respectives personnes rencontrées tout le long du parcours tels **Dalila** et **Anziz**, positionnés à Tsararano et sur le terrain depuis 4h : « Nous régulons volontairement le nombre de tickets donnés afin de ne pas créer d'inutiles bouchons humains. Les bus se veulent réguliers, il faut juste que les personnes comprennent qu'il y a des horaires et

qu'il faut les respecter, tout comme on respecte l'ordre d'arrivée ».

Du côté du parking d'Hajangoua, ce sont **Said A.** et **Ibrahim** qui assurent la surveillance des véhicules depuis la pré-aube et ce, bien avant le départ du premier bus. Ils resteront jusqu'à la mi-journée avant de passer le relais aux équipes qui assureront la continuité du service jusqu'au départ du dernier usager, vers les 19h/19h30.

Un public plutôt conquis

Qu'il soit question de têtes nouvelles par force des choses ou bien d'usagers quasi émérites, les avis se veulent à majorité, et sans surprise, positifs : « *Mon épouse et moi-même habitons Sada. Nous avons pris l'habitude de venir en co-voiturage jusqu'à Tsararano et de prendre par la suite la navette jusqu'au centre de Mamoudzou. C'est bien plus agréable, moins stressant et moins physique aussi pour les articulations car dans les embouteillages, les douleurs au*



Dalila, agent médiateur assure le comptage et les consignes de sécurité



Un rapport de suivi est établi et transmis entre les norias de sécurité pour chaque parking surveillé

niveau cheville et genou se font ressentir à force de jouer avec les pédales » nous partage **Moussa**.

Pour **Mohamed**, rencontré à l'arrêt de la Barge et résident de Barakani, c'est un soulagement physique et pécuniaire : « *Entre les frais d'essence et de parking, je vous le dis, c'est plus de 200 euros d'économie. Hier nous avons vu une vague de nouveaux passagers un peu indisciplinés mais avec les consignes de sécurité données en début de trajet, on constate déjà la différence aujourd'hui et c'est vraiment plaisant. Pour rien au monde je ne reprendrai ma voiture pour aller travailler et j'ai plutôt hâte d'essayer les navettes maritimes qui ont été annoncées* ». Sur la zone de Passamainty, le trafic navettes et passagers se voulait plutôt calme gage que le renfort octroyé et anticipé a fait ses preuves . Ce sont **Camar** et **Daroussi**, travaillant sur Kawéni, qui ont décidé de tester pour la toute première fois ce dispositif gratuit : « *Sachant que je n'ai pas autorisation à circuler aujourd'hui, nous nous sommes dit que nous allions jouer le jeu avec mon collègue. Nous n'avons entendu que du bien alors pourquoi pas ! Le parking est facile d'accès, il est bien surveillé, allons-y* » ...

Les contrôles de circonstance

C'est donc passés les arrêts principaux desservis par le réseau navette Cadema que nous retrouvons les équipes de la Police municipale en charge de faire appliquer au mieux ces restrictions d'accès à la ville de Mamoudzou. Jour pair, éviter de commettre un impair ! Les mesures se veulent avant tout informatives et relativement souples pour cette première semaine, comme nous le confirme **Anfane M'Dogo, Directeur adjoint prévention sécurité urbaine** que nous retrouvons au check-point de Kawéni : « Dans l'ensemble, les gens se veulent relativement disciplinés. On a toujours quelques éternels réfractaires mais ça va. Le trafic s'en ressent déjà. Les barrages ralentissent quelque peu le flux mais l'équipe des 16 agents mobilisés est efficace. Notre approche est dans l'immédiat préventive mais dès la semaine prochaine, nous durcirons un peu plus les choses ».

Les mesures dérogatoires concernent les résidents des 5 villages du Grand-Mamoudzou, les 2 et 3 roues, les personnels de santé, de secours et de sécurité sur présentation de carte professionnelle, ainsi que les véhicules professionnels sur présentation de la



Il fait encore nuit au départ de ces premières navettes

carte grise.

Pour **Inzou**, croisé à l'entrée de Tsararano vers 9h30, livreur de

médicaments sur la zone sud ayant son entrepôt sur Kawéni, le contraste est déjà saisissant : « Oui, il y a un peu plus de monde à l'amorce de la



Mohamed plus que satisfait...



Par leurs collègues de travail, Daroussi et Camar (de g. à d.) ont entendu parler de ces navettes et on tenu à tester pour la 1ère fois



Yuoïda, agent médiateur Transdev sur le stop de Passamaïnty qui communique régulièrement avec son PC pour toute réactive remontée



Contrôle des plaques impaires à la sortie de Passamaïnty, non autorisées à circuler ce jour



Nassur Soulaïmana, chef d'équipe chez Transdev et à la gestion des personnels terrain médiation et information



Ce mardi matin, malgré la densité de circulation centralisée vers les 7h/8h, on finissait de peindre l'arrêt destiné aux navettes Nord Cadema, arrêt Mayotte la 1ère/Hauts Vallons



Publier votre annonce légale
CLIQUEZ-ICI !

Inzou, livreur de médicaments constate déjà les effets positifs de circulation ce qui simplifie grandement une partie (routière) de son travail

scannez moi

ligne droite au niveau du rond-point de la zone Nel mais clairement, on roule beaucoup mieux, c'est vraiment appréciable ». Cette sensation, Nadia, résidente dérogataire rencontrée au barrage contrôle de Passamaïnty, la partage totalement : « C'est vraiment le jour et la nuit, il faut continuer dans cette voie là. Par la solidarité, le covoiturage et les transports en commun, on revit enfin ».

Un arrêté décrié mais qui semble faire ses preuves au regard de notre petit caillou où la décentralisation apparaît de plus en plus inéluctable. Un département victime de son succès économique-démographique où la moyenne des véhicules neufs, nouvellement immatriculés tourne autour des 2 300 plaques, selon les chiffres de l'Insee** de ses 4 dernières années, sans compter ceux d'occasion déjà existants ou bien ceux arrivant par containers.

Il est évident que notre île ne peut pousser indéfiniment ses murs ni même ses routes, soyons lucides. Les solutions miracles n'existent pas mais il est impératif d'y trouver des alternatives efficaces, en plus de prises de conscience. En attendant



Les transports en commun ont se mérite d'offrir le temps d'observer le paysage et notamment ce joli lever de soleil sur notre lagon



Le contrôle se veut efficace aussi au niveau de l'entrée nord de Kawéni

le 21 juillet prochain, prévoyez une marge de manoeuvre, arrivez à l'heure à votre arrêt et sinon, préparez une bonne playlist pour le covoiture avec vos collègues ou voisins ! Et pour la Cadema, souhaitons l'amplification des navettes aux heures rouges escomptées et que cette initiative porte aussi ses fruits auprès des autres territoires interco, tout comme le développement d'un respectueux réseau maritime et/ou de pistes cyclables sécurisées (liste non exhaustive).

**Du 19 juin au 20 Juillet 2023 inclus. L'arrêté prévoit l'alternance de circulation entre les véhicules de plaque d'immatriculation pair ou impaire de 5h à 19h sur la zone couvrant les villages Kawéni, Mamoudzou centre, Cavani, M'Tsapéré, Passamaïnty.*

*** 2022 : 2 556 plaques / 2021 : 2 790 / 2020 : 2 161 / 2019 : 2 316*

M.L.G.

ÉCONOMIE : Le CESEM planche sur les développements de l'agriculture et des logements qui se partagent 374 km²

Comme il l'a fait sur plusieurs thématiques telles que l'Education nationale ou la santé, le Conseil économique social et Environnemental de Mayotte (CESEM), publie deux rapports : l'un sur « L'agriculture mahoraise dans la dynamique de l'autonomie alimentaire », l'autre sur « L'adaptation des programmes de logement au contexte mahorais ». Deux mamelles du développement du territoire.

On ne sait s'ils l'ont fait exprès mais les membres du CESEM ont choisi deux secteurs majeurs qui se font une guerre du foncier à Mayotte : l'agriculture et les constructions de logements. Le

besoin avait été estimé par le préfet Colombet à 30.000 logements pour les 10 prochaines années. Le CESEM table sur un besoin de 10.000. Or, en 2020, [seuls 250 logements sont sortis de terre](#), ce qui incitait le CESEM à s'autosaisir.

Le rapporteur Hamidou Madi M'colo précisait que depuis, Action Logement avait rejoint la SIM (Société Immobilière de Mayotte) comme 2^{ème} bailleur social. Les deux opérateurs ont enclenché la vitesse supérieure, « nous tenons nos engagements », a récemment indiqué Ahmed Ali Mondroha, DG de la SIM.

Encourager l'auto-construction

Néanmoins, de nombreux points sont à améliorer à l'échelle du territoire, note le CESEM qui vise les politiques de logement. Alors de 40% des résidences principales sont des habitations en tôle en 2017, « une urbanisation qui grignote progressivement les espaces agricoles et protégés », et que 48% de la population est de nationalité étrangère, donc sans accès aux politiques publiques, l'instance de gouvernance locale de la politique de logement, le Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (CDHH) doit demander « une adaptation des normes nationales et européennes ». Il est préconisé à la fois davantage d'accompagnement de l'Etat, à la fois que ce dernier « n'impose pas sa politique aux collectivités locales ».

On ne saurait trop inciter à regarder du côté des trois villages qui bénéficient de l'ANRU, Kawéni, Koungou et Dzaoudzi, et observer comment le duo « politiques publiques-élus » a fait évoluer les modes de construction, en se concentrant sur les exemples les plus réussis.

Sont également préconisés la prévention de construction illégale sur chaque commune, qui demande volonté politique et d'importants moyens. Parachever le cadastre pour garantir aux communes les recettes fiscales, accompagner les privés sur le dépôt de permis de construire. Une mesure sort du lot qui va permettre de lutter contre la marchandisation du sommeil : encourager l'auto-construction encadrée pour les particuliers propriétaires qui pourraient bâtir sur leur terrain et louer légalement leurs biens. Enfin, parmi les nombreuses préconisations, la mise en place d'un Observatoire des coûts de la construction « pour une meilleure maîtrise des prix ». Consulter la [Synthèse étude logement](#)

L'ère des services a tué dans l'œuf l'agriculture à Mayotte



Un des programmes de logements menés aux Hauts-Vallons

Autre rapport qui ressemble à un « marronnier » chez les acteurs locaux – un sujet redondant – celui qui vise l'autosuffisance alimentaire par le développement agricole. Son rapporteur connaît bien le sujet pour être président de la Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM). Anthoumani Saïd est aussi celui qui est à l'initiative de la venue de la [délégation tanzanienne à Mayotte](#) sur le développement de l'axe agricole. Un acteur qui a du mérite de continuer à y croire tant Mayotte est hors norme. Théoriquement, le développement économique d'un pays commence par l'activité primaire (agricole), puis en cherchant à mécaniser, on bascule vers l'activité secondaire (industrielle), pour enfin déboucher sur un développement assumé avec une activité tertiaire (les services). Or, si comme le dit le rapport « l'agriculture est une activité profondément ancrée dans la vie de la population mahoraise », elle a très peu franchi dans le passé cette activité quotidienne de culture de jardin. Parallèlement, en tant que collectivité



Le nombre de pistes reste insuffisant pour raccorder les agriculteurs au réseau routier

française, l'ère de l'administration et des services s'est multipliée, induisant des rêves d'intégrer le conseil départemental plutôt que de suer à cultiver sa terre.

Résultat, « la consommation locale repose essentiellement sur les importations

alimentaires. » Comment faire pour inverser la tendance ? C'est tout l'enjeu que doit relever Anthoumani Saïd. Il rapporte que « l'agriculture mahoraise intègre peu à peu les progrès techniques », mais non sans casse, puisque cela sous-entend de rendre son exploitation intensive, donc de s'endetter pour acheter de la terre... on a vu les possibles dégâts en métropole. Le modèle de référence reste le petit chef d'exploitation aidé de sa femme. Avant même de voir plus grand, aménager des pistes, raccorder les exploitations à l'eau et l'électricité relèvent du conseil départemental à travers le Fonds d'électrification rural, ce qu'ils « tardent à réaliser ».

Une filière peut faire le coq

Alors, on peut parler d'agrotourisme, l'agripreneuriat, mais pour y arriver il faut s'attarder sur le petit agriculteur dans sa campagne et lui proposer un accompagnement administratif, technique et financier. Ce qui est également le rôle de la CAPAM, mais aussi de la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). On en est encore à se dire qu'il faut que les agriculteurs s'installent sur leur exploitation, ne serait ce que pour contrer les vols.

Les filières de pointe en terme de modernité sont celles de l'élevage. « Grâce à un regroupement de producteurs, des structures industrielles de production du



V
VATEL
HOTEL & TOURISM
BUSINESS SCHOOL

BACHELOR (BAC +3)
MANAGER EN HÔTELLERIE INTERNATIONALE

PROCHAINE RENTRÉE
SEPTEMBRE 2023



VOUS AVEZ DES QUALITÉS
NOUS EN FERONS VOTRE AVENIR !



RANK 1
IN FRANCE



QS
WORLD UNIVERSITY
RANKINGS

INSCRIPTION EN COURS:
06 92 42 49 57 OU
ADMISSIONS@VATEL.YT

poulet de chair et de lait caillé ont vu le jour ». Des unités de transformation de fruits et légumes sont en phase test. Le président de la CAPAM nous confiait son souhait de développer les filières d'épice, notamment grâce au partenariat avec ses collègues tanzaniens.

Deux convictions fortes ressortent de ce rapport, indiquait-il : « l'autosuffisance alimentaire est possible à Mayotte et les agriculteurs ne sont pas suffisamment aidés politiquement et encadré administrativement ». Treize préconisations sont émises, déclinées en sous chapitre dans le rapport. Consulter la [Synthèse autonomie alimentaire](#)

Puisqu'il était question de volonté politique, rapportons l'introduction d'Abdou Dahalani, président du CESEM, sur les risques naturels et plus précisément l'enfoncement des terres qui provoque l'envahissement marin des littoraux. « Il existe un fonds vert qui permet aux collectivités de mettre en place des infrastructures contre le recul du Trait de côtes, mais une seule communes mahoraise sur les 16 concernées, l'a demandé. Le bateau va partir sans les communes de Mayotte. »



Le poulet, une des filières structurées

Même déception chez le géographe Saïd Saïd Hachim, « à la suite des séismes, on pouvait prétendre au fonds Barnier pour ceux qui ont vu leurs habitations fragilisées, mais aucune commune ne l'a demandé. »

Et parce que cela fait bien longtemps que Mayotte n'a pas fêté son agriculture, revenir à l'organisation d'un Salon dédié

avec vente de ses produits, serait un bon retour aux sources.

Anne Perzo-Lafond

Téléchargez l'avis

- [Synthèse autonomie alimentaire](#) (403 kB)
- [Synthèse étude logement](#) (410 kB)

ACCOMPAGNER LES
AGENTS DU SECTEUR PUBLIC
DANS LEURS PROJETS,
C'EST ÇA ÊTRE À LA
HAUTEUR DE NOS CLIENTS.


**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 794 404,25 EUR. 326 127 784 RCS Paris. Siège social: 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Banque Française Commerciale Océan Indien - Société Anonyme au capital de 16 666 800,00 EUR. Siège social: 58 rue Alexis de Villeneuve - CS21013 - 97404 Saint-Denis Cedex. RCS Saint-Denis 330 176 470. Groupe The Mauritius Commercial Bank et Groupe Société Générale. N° TVA Intracommunautaire : FR51330176470.

RETROUVEZ-NOUS SUR BFCOI.COM ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE 

ÉCONOMIE : Le cortège de la reconstruction des « logements de demain » a sillonné Mayotte

Informers les habitants délogés que l'après démolition existe, et communiquer aux autres communes sur le mode d'aménagement, voilà deux des objectifs de la petite chenille de voitures qui s'élançait de Kougou ce mardi.

Comme pour illustrer leur démarche dès le départ par un symbole fort, c'est devant la [mairie de Kougou incendiée](#) lors de la destruction du [quartier insalubre de Carobole](#) que le cortège s'est élançé. En septembre 2021, ces opérations de destruction ne s'appelaient pas encore Wuambushu, et pourtant, elles furent menées sur des surfaces de grande ampleur en s'appuyant sur la loi Elan. Ainsi, sur ce site au cœur du village de Kougou qui jouxte la mairie, ce sont 350 cases qui ont été détruites.

Une opération « douloureuse »

rappelle Mélanie Guilbaud, DGA développement urbain, puisque des menaces avaient été proférées à l'encontre du maire, de sa famille, et de plusieurs élus à l'époque. Allant donc jusqu'à l'incendie de la mairie de Kougou.

Un espace sur lequel la végétation a depuis repris le dessus, et où doivent s'ériger 420 logements. C'est pour fêter cette phase de reconstruction que le service aménagement urbain de la mairie a initié une action originale : défilé en voiture sur l'ensemble de Grande Terre, en annonçant au micro que « Kougou construit les logements de demain ».

« L'idée d'un cortège festif est davantage anglo-saxonne, en France, c'est le plus souvent une forme de manifestation contre des violences ou des injustices. Nous avons voulu marquer la joie de

voir ce projet aboutir un an et demi après sa destruction, pour les habitants dont 200 ont signé une convention de relogement, et pour les élus qui ont souffert pendant cette période. La commune a été secouée pendant un moment par les violences », souligne Mélanie Guilbaud.

Rassurer les habitants

A ses côtés, Yasmine Nidhoire, l'adjointe au maire chargée de l'aménagement qui prendra la tête du cortège : « Par cette action, nous voulons rassurer les habitants en leur disant c'est bon, on y est, on va pouvoir lancer la construction. Il faut aussi comprendre que 420 logements à sortir de terre, cela ne se fait pas en quelques semaines. »

Pas question de reproduire des erreurs de densification d'habitat qui ont été



Le cortège de voitures avec l'adjointe au maire en tête, a fait le tour de l'île

faite sur la commune, et les immeubles érigés au-dessus de nos têtes en sont la preuve, soutient Mélanie Guilbaud : « Les modalités d'aménagement ne seront pas les mêmes que sur l'ensemble d'immeubles en Petite Terre ou qu'à Cavani. Nous aurons des vastes espaces publics où la nature doit avoir sa place. Sinon, on va faire comme en métropole, avec des quartiers ramassés sur eux-mêmes où sévit la délinquance. Nous sommes plus sur un mode de ZAC Hamaha. »

Un choix pas toujours facile, étant donné le différentiel de coût entre un ensemble d'immeuble, et un vrai aménagement de villages. « Ce n'était pas simple, car le code des marchés publics est strict. Et c'était nouveau pour les élus qui ont emmagasiné ainsi de l'expérience. »

Le modèle retenu est la concession aménagement où les études et l'aménagement sont réalisés par le même groupement. Ici c'est l'union « SIM-Colas » qui a décroché le

marché, « à travers ce projet, ils vont chercher à décrocher ensuite le label 'Ecoquartier' ». C'est à dire un projet d'aménagement urbain visant à intégrer des objectifs de développement durable et réduire son empreinte écologique. La concession d'aménagement du quartier de Carobolé sera signée ce vendredi 23 juin à Koungou.

C'est aussi ce message que l'équipe veut faire passer : « Nous voulons transmettre cette vision aux autres communes de l'île ».

Sono à poste fixe et pancarte en vue, top départ du cortège de la reconstruction ce mardi à 8h30, qui s'élançait vers le Nord, a fait le tour par l'ouest, le Sud, l'Est, Mamoudzou... avec trois voitures aux plaques impaires un mardi de banissement, « mais la cause est juste ! », lançait l'un des agents, puis retour à Koungou. Mercredi et jeudi, ils sillonneront les 6 villages de la commune.

Anne Perzo-Lafond

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :
06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com



Suivez le JDM sur internet



Après la démolition, les familles concernées par le relogement avaient été conviées en mairie

Appel à Candidatures

Conseil Intercommunal de l'Environnement de la **CCPT**



**Devenez acteurs de la transition écologique et
énergétique de Petite Terre**

**Agir pour construire un avenir durable
pour nos enfants !**

Le dossier de candidature est disponible
à la Communauté de communes de Petite
Terre et sur
mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr

Dossier
A déposer par email avant 23 juin 2023



JUSTICE : Tribunal judiciaire : une semaine qui risque de se dérouler au ralenti

Plusieurs affaires devaient être jugées hier au tribunal judiciaire de Mamoudzou. Les assises concernaient une histoire de viol sur mineur, l'avocat de la partie civile a alors demandé le huis clos. D'autres dossiers sont passés devant le tribunal correctionnel, parmi lesquels une affaire de travail dissimulé et une tentative de vol avec violence.

Il y avait comme un petit air de vacances hier au tribunal judiciaire de Mamoudzou. Pas mal d'audiences en correctionnelle ont été reportées du fait que peu d'avocats étaient présents. Et pour cause, la plupart d'entre eux suivaient une formation durant toute la journée sur l'aide juridictionnelle organisée par le Conseil national des barreaux (CNB) et la conférence des bâtonniers. Une délégation d'une dizaine de personnes, présentes durant toute la semaine, a fait le déplacement sur notre territoire afin de permettre aux personnes en robe noire de se former et de se perfectionner. Il risque donc d'y avoir de nombreux reports. En dépit de cela, d'autres audiences ont pu se tenir sous la présidence de Benoît Rousseau, président du tribunal.



Le tribunal judiciaire dans la zone industrielle de Kawéni

« Il s'était proposé de travailler bénévolement »

Le gérant d'une entreprise de restauration de type rapide comparait devant le tribunal pour « travail dissimulé d'un étranger non muni d'une autorisation de travail salarié ». Les faits se sont produits à la fin du mois de mars 2018 à Tsingoni quand des policiers remarquent un chantier bâché. Intrigués les fonctionnaires décident d'aller voir d'un peu plus près. Lorsqu'ils pénètrent

sur le chantier, deux ouvriers étaient en plein travail. A la vue des deux policiers, ils prennent la fuite et l'un d'entre eux oublie sa carte d'identité sur les lieux. Les fonctionnaires réussissent quand même à interpeller un et lui pose des questions concernant son emploi, le type de contrat, la durée, le salaire, etc. Les réponses de l'interpellé sont floues et évasives et, par ailleurs, sa situation n'était pas en règle. Le deuxième individu, en règle, a été arrêté un peu plus tard. Les deux hommes étaient, semble-t-il, en train de construire une clôture devant un petit bâtiment devant servir à terme de salle de restaurant, le tout au profit de la société de restauration.

« Il s'était proposé de faire la clôture bénévolement et si on était contents on le rémunérerait, explique à la barre le gérant de la société en parlant de l'un des deux mis en cause. De plus, j'ignorais s'il était avec quelqu'un sur le chantier. – Lors de l'interrogatoire des policiers ce n'est pas ce qu'il a déclaré, rétorque le président du tribunal. Il a dit qu'il ne savait pas combien il allait être payé, ce n'est plus du bénévolat comme vous l'avez indiqué. – Il est venu proposer ses services, on a vu qu'il n'avait pas de papiers en règle, on lui a quand même proposé de



Les bancs réservés aux avocats étaient quasi vides

travailler. On a fait une connerie en faisant ça », regrette le gérant de la société. L'entreprise a été condamnée quelques temps plus tard par l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) à payer près de 20.000 euros correspondant à une sanction administrative.

Le hic dans cette histoire, c'est que la date des faits reprochés ne correspond pas à la date pour laquelle le gérant était convoqué. On lui reproche des faits datant de mars 2018, alors que les enquêteurs ont constaté l'infraction le 5 août 2019. Un petit décalage dans le temps qu'a même reconnu la substitue du Procureur, Delphine Moncuit. « Il y a eu une carence dans la procédure, admet-elle. Néanmoins cette société est coupable des faits reprochés car ils sont caractérisés. Je requiers donc une amende de 2000 euros ».

Ce problème de procédure n'a pas manqué d'être exploité par l'avocat de l'entreprise, maître Ahamada. « Vous êtes saisis de faits qui n'existent pas, déclare-t-il devant le tribunal. Mon client ignorait les faits, mais en tant que gérant il prend ses responsabilités. La société a été créée peu avant la crise sanitaire du Covid. Le confinement a été fatal pour mon client car il n'a pas pu bénéficier de l'aide de l'État. Il est en train de déposer le bilan. La société est en train de mourir et 2000 euros d'amende ne changeront rien. Je vous demande de ne pas tuer un mort ! », a-t-il plaidé. Après une courte délibération, le tribunal a prononcé la relaxe.

Formellement reconnu par ses victimes, il a continué de nier les faits

Une autre affaire que devait juger le tribunal hier concernait des faits de « tentative de vol avec violence ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours assortie de menace de mort matérialisée » par l'exhibition d'un couteau devant ses victimes. Le prévenu, incarcéré à la prison de Poitiers en métropole pour d'autres faits, était en visioconférence. Il lui était notamment reproché d'avoir agressé un père handicapé sur la commune de Bandrélé, fin avril



De nombreuses affaires ont été reportées

2019, alors qu'il avait interdiction de se rendre dans cette commune suite à un comportement violent. Il a agressé sa victime, alors qu'elle rentrait tranquillement chez elle, en lui prenant sa canne et lui a donné des coups dans le dos et la nuque, ainsi que des coups de pied et des coups de poing avant de le menacer avec un couteau.

« Je n'ai pas commis ces faits. Ce n'est pas moi car je n'avais pas le droit de me rendre à Bandrélé, se justifie le prévenu. – Pourtant la victime vous a formellement reconnu et désigné, ainsi que les membres de sa famille qui ont tenté de le secourir. Ce sont trois personnes qui vous mettent en cause, lui signifie Benoît Rousseau. – Moi, j'ai jamais fait ça », s'obstine l'accusé. Dans son réquisitoire, la substitue du Procureur ne se laisse pas perturber alors que le prévenu ne cesse de l'interrompre. « Les déclarations du prévenu sont peu crédibles. Les victimes l'ont reconnu formellement et ont fait des descriptions concordantes. Ses paroles sont plus que douteuses, sachant qu'il a déjà eu onze condamnations dans son casier judiciaire pour entre autres menace, outrage, dégradation et violence. C'est une personne qui a beaucoup de mal à respecter la loi, l'autorité, et à ne pas commettre de violence envers autrui. Trois témoins l'ont reconnu. Un procès-

verbal de gendarmerie stipule qu'il était bien présent sur la commune de Bandrélé au moment des faits alors qu'il avait interdiction d'y être ».

La substitue a ainsi demandé douze mois de prison ferme. A l'écoute du réquisitoire le prévenu a réagi vivement. « Je ne connais pas cette personne. Je n'ai rien fait. On m'accuse de choses que je n'ai pas commises », clame-t-il. Après avoir délibéré, le tribunal n'a pas cru la version des faits du prévenu. « Je sais déjà que vous ne serez pas d'accord », déclare le président du tribunal avant d'annoncer la sentence. Il écope ainsi d'un an de prison ferme assortie de l'interdiction de porter une arme durant cinq ans.

B.J.



ENVIRONNEMENT : Devenez “sentinelles de la nature”

Ecobuage qui anéantit un manguier centenaire ou rivière polluée : chacun va pouvoir se faire lanceur d’alerte d’une nature menacée grâce à une appli à télécharger.

Manyotte Nature Environnement vous propose de devenir acteur de la préservation de votre environnement en devant Sentinelles de la Nature. Il s’agit d’une plateforme numérique qui permet de signaler des atteintes à la nature et souligner des initiatives favorables à l’environnement.

“Vos signalements peuvent déclencher des actions concrètes pour protéger notre environnement”.





SENTINELLES DE LA NATURE



Devenez acteur de la préservation de votre environnement !

Déposer son signalement

 Signalez une dégradation de l’environnement en seulement quelques clics !
Déposez sur le site ou l’application « **Sentinelles de la Nature** » une photo, une description, et le tour est joué !



 **SIGNALER**
Agissez sur votre territoire.

On vous accompagne !

Une juriste spécialisée en environnement vous accompagnera suite à votre signalement. Mayotte Nature Environnement porte cet outil localement.
Votre signalement est anonyme.

Contacts
0639 76 66 10
sentinelles@mayottenatureenvironnement.com
<https://sentinellesdelanature.fr>

Mayotte Nature Environnement
026969 3035 - www.mne.mt
34 rue Fauriel Morillon Magasin 97500 Mamoudzou

Les signalements vont pleuvoir !

Il suffit de télécharger l’application disponible sous Android et iOS. Déjà déployé en métropole et en Guyane par de nombreuses associations du mouvement France Nature Environnement, le dispositif est opérationnel à Mayotte grâce à la mobilisation de l’association Mayotte Nature Environnement (MNE).

“Signalez une dégradation de l’environnement en seulement quelques clics ! Déposez sur le site ou l’application « Sentinelles de la Nature » la localisation de la dégradation, sa photo, sa description, et le tour est joué ! Suite à votre signalement, des demandes d’informations complémentaires pourront vous être envoyées via la plateforme Sentinelles de la Nature. Une juriste spécialisée en environnement vous accompagnera dans vos démarches. Chaque contribution est un petit pas pour une île de Mayotte plus belle.”



Pour en savoir plus

ENVIRONNEMENT : Transport en commun : en Petite Terre aussi

Bien que n'ayant pas la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité en tant que communauté de communes, qui relève du conseil départemental, c'est avec lui que Petite Terre déploie son offre de transport. L'objectif de la CCPT est de "faire de Petite Terre un modèle de territoire durable dans le secteur de transport et de la mobilité à l'horizon 2026".

Le conseil communautaire de la communauté de communes de Petite Terre a arrêté son projet de plan de mobilité simplifié (PdMS) dont l'objectif est de préciser sa stratégie de mobilité et de définir un plan d'actions, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette ambition a été affirmée dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial de la communauté de communes approuvé en janvier 2021.

Elaboré dans le cadre de l'appel à projets TENMOD de France Mobilités, opéré par l'ADEME, la stratégie de mobilité repose sur 4 grandes orientations déclinées en 25 actions : planification urbaine, mobilités actives



Du rond point Four-à-chaux au Faré, une piste cyclable pour diversifier les modes de transport

et partagées, gestion du stationnement, apaisement des vitesses, modes d'organisation innovants, nouveaux services de mobilité, management de la mobilité, numérique, transports

plus efficaces...

Le jeudi 15 juin 2023, la communauté de communes de Petite Terre a démarré son projet de déploiement d'une offre de mobilité multimodale à l'horizon 2025-2026, en complémentarité avec l'offre de transport interurbain du Conseil départemental de Mayotte. Soutenu par l'Agence française de développement, ce projet porte notamment sur la création d'une ligne régulière de transport en commun et de développement des mobilités actives et partagées

En cohérence avec l'Accord de Paris pour le climat et de la Loi d'Orientation des Mobilités, l'intercommunalité de Petite Terre s'est aussi engagée à réduire son empreinte carbone et à contribuer activement à la neutralité carbone dans le secteur des transports. Dans cet esprit, elle va se doter de cinq stations de charge photovoltaïque de véhicules électriques à l'horizon 2025. Ce projet est soutenu par de nombreux partenaires comme l'Etat et l'ADEME.



Du photovoltaïque pour recharger les véhicules électriques

ÉCONOMIE : Les 30 meilleurs dessinateurs de l'aventure des monstres marins ont fini sous l'eau !

Le concours de dessin de la 28^{ème} édition du Festival International de l'Image Sous-Marine de Mayotte sur le thème de «La fabuleuse Aventure des monstres marins» s'est terminé. Les 30 lauréats qui ont eu la chance d'être sélectionnés pour participer à un baptême de plongée sont partis ce week-end avec l'agence Angalia. Les baptêmes ont été réalisés ce samedi 17 juin, sur la magnifique plage de N'Gouga par notre partenaire Le Lagon Maoré.

C'est avec une envie de transmettre l'amour de l'océan et la préservation de notre lagon que Nicolas Bertrand, gérant du club, s'est proposé pour offrir ce moment privilégié aux enfants. Nos 23 participants sont revenus avec des étoiles pleins les yeux de cette journée si spéciale et forte en émotion où ils ont eu l'occasion de s'initier à la plongée avec bouteille pour découvrir la vie



Une grande première

sous-marine.

Pour rappel, les deux élèves à avoir reçu un hippocampe d'or des meilleurs dessin sont Sulleman Aysha-kathy pour la catégorie -12ans et également

lauréate du grand prix Jack Passe, et Morizon Ael pour la catégorie +12ans. Ils ont été choisis parmi plus de 400 dessins envoyés par de nombreuses écoles de l'île, sur des papiers fournis par Alizée Papèterie.



Les deux vainqueurs du concours de dessins, celui de gauche illustrera le FIISM 2024

SOCIÉTÉ : Seconde réunion du Réseau Outre-mer

C'est ce lundi, au sein des locaux de la Délégation de Mayotte à Paris, que s'est déroulée la 2ème réunion du Réseau Outre-mer (REOM), dédiée aux études démographiques des populations ultramarines.

Créé depuis le 20 mars 2023, le REOM se veut une plateforme centralisée, d'échange, d'intégration, de partage d'expérience et d'actions communes. Implanté géographiquement parlant et sur le fuseau parisien, ce réseau est pour le moment composé des collectivités ultramarines de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte, de Guadeloupe, de Guyane et de La Réunion. Leurs priorités se veulent basées sur 2 axes :

- Rendre visibles les territoires ultramarins à travers des événements et des réunions avec les institutions, telles que l'Assemblée des régions de France (ARF) ;

- Mettre en œuvre des actions d'animation, à l'attention des concitoyens ultramarins installés en France hexagonale.

La première réunion menée par la Délégation de Mayotte se voulait



(DR)

d'analyser un diagnostic social, réalisé en 2021, des territoires d'implantation des mahorais dans l'Hexagone. Il en fut également cas pour le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les études croisées permettant de mettre en lumière des similitudes en termes d'enjeux.

Ayant aspiration à se réunir tous les 3 mois, le prochain rendez-vous du REOM aura lieu en octobre au sein des locaux parisiens de la Délégation de Saint-Pierre-et-Miquelon.

M.L.G.



Les membres de la délégation entourés de représentants Mahorais

SANTÉ : Seuls 30% des assurés sociaux ont une carte Vitale à Mayotte

La CSSM lance une campagne de communication à destination des affiliés sociaux, qui se privent d'un grand nombre de services en l'absence de Carte Vitale.

Au 1er janvier 2023, 211.111 habitants étaient affiliés à la Caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM) et seulement 7.0315 possédaient une carte vitale. Une campagne de communication est donc lancée dans l'objectif d'inciter la population à obtenir une carte vitale afin de bénéficier de ses avantages pour renforcer l'accès aux soins de santé sur le territoire.

“En utilisant la Carte Vitale, la population pourra bénéficier d'un accès plus facile et rapide aux soins de santé, tout en contribuant à la modernisation et à l'efficacité du système de santé de l'île. Les usagers n'ayant pas de carte vitale, qu'elle soit perdue ou volée, peuvent la commander en passant par le site Ameli.fr.”

Pour plus d'informations et pour toute demande de renseignements, cliquer ici.

“La Carte Vitale est un outil essentiel qui facilite l'accès aux soins de santé en permettant un remboursement rapide et simplifié des dépenses médicales. Les assurés bénéficient d'une prise en charge plus efficace. La carte vitale permet de consulter le dossier médical du patient, d'accéder à des informations médicales essentielles et de faciliter les démarches auprès des professionnels de santé”.

Carte Vitale promotionnelle avec un personnage souriant et un slogan '+ simple, soifi!'. Le personnage est une carte Vitale verte et jaune avec des yeux, des bras et des jambes. Il est entouré d'un fond vert à motifs de points blancs.

Vitale

- ✓ Rembourse vite
- ✓ Confidentielle et sécurisée
- ✓ Valable chez tous les professionnels de santé en métropole et DOM

À commander en ligne sur Ameli.fr ou aux accueils CSSM

CSSM
Centre Kinga, Route nationale 1
Kaweni - 97500 Mamoudzou

Une coupure d'eau est prévue jeudi matin à Longoni

Une coupure d'eau est prévue ce jeudi 22/06/2023 de 8h à 12h dans le quartier terrain de foot et RN1 à Longoni. Cette coupure est nécessaire pour réaliser les travaux de raccordement du nouveau réseau d'eau potable qui va alimenter le Lycée des métiers du Bâtiment de Longoni.

SMAE – Mahoraise des Eaux conseille aux usagers du service lors de la remise en eau de :

- Veiller à la fermeture de tous les robinets de l'habitation et de laisser couler l'eau durant les premières minutes tout doucement.
- Laisser couler l'eau ensuite jusqu'à ce qu'elle soit claire (en la récupérant dans un récipient pour un usage autre qu'alimentaire).
- Faire bouillir l'eau pour des usages alimentaires (boissons, cuisine) dans la première demie journée suivant la remise en eau.



ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com

AVIS DE MARCHÉ

LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES NEUFS POUR LES BESOINS DU PERSONNEL D'AL'MA ACTION LO- GEMENT

Avis rectificatif

Identification de l'organisme qui passe le marché

AL'MA Action Logement,

5 rue de l'Ecole Louis Le Pensec,

97660 DEMBENI

Représentée par Delphine SANGODEYI - Directrice Générale

Point de Contact - Nathalie DELOUYE - nathalie.delouye@alma-actionlogement.fr

Objet du marché et durée

Le présent accord cadre concerne la location longue durée (LLD) de véhicules neufs pour les besoins du personnel d'AL'MA ACTION LOGEMENT.

La durée de l'accord cadre est fixée à 12 mois.

Date limite de réception des offres

Initialement fixée au 23/06/2023 à 12h00 (heure locale) la date limite de réception des offres est modifiée et reportée au 30/06/2023 à 12 h 00 (heure locale).

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication

Mardi 20 Juin 2023

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



scannez moi